



EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL (EPU) 2024

RAPPORT COMPLEMENTAIRE DE LA
PLATEFORME NATIONALE DES
ORGANISATIONS ET ASSOCIATIONS
D'ENFANTS DE COTE D'IVOIRE





Remerciements

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de ce document qui nous permet en tant qu'enfants de pouvoir exposer nos points de vue sur les questions qui nous concernent.

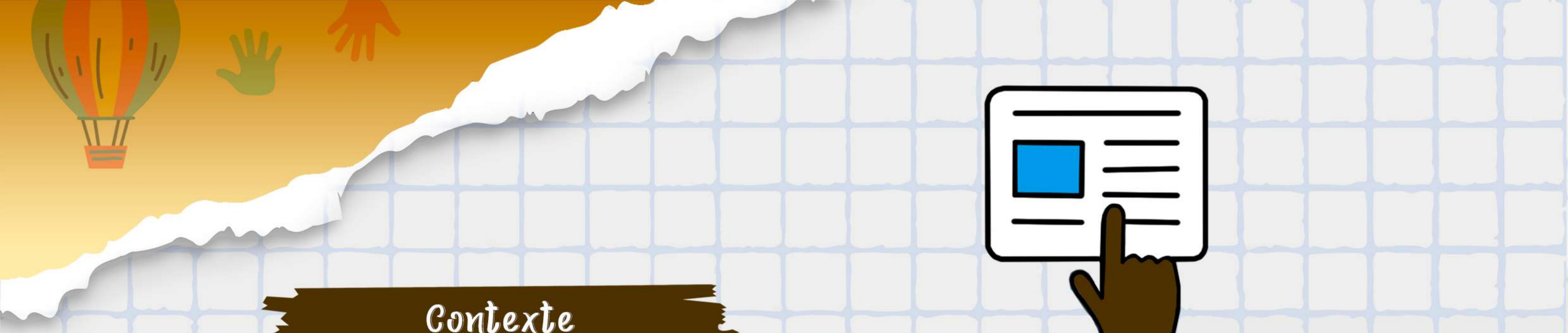
Nos remerciements sont adressés à :

- Nos parents;
- Les organisations et associations d'enfants de Côte d'Ivoire;
- Save the Children;
- Association des Enfants et Jeunes Travailleurs de Côte d'Ivoire (AEJT-CI);
- Forum des ONG et associations d'aide à l'enfance en difficulté (Forum des ONG).

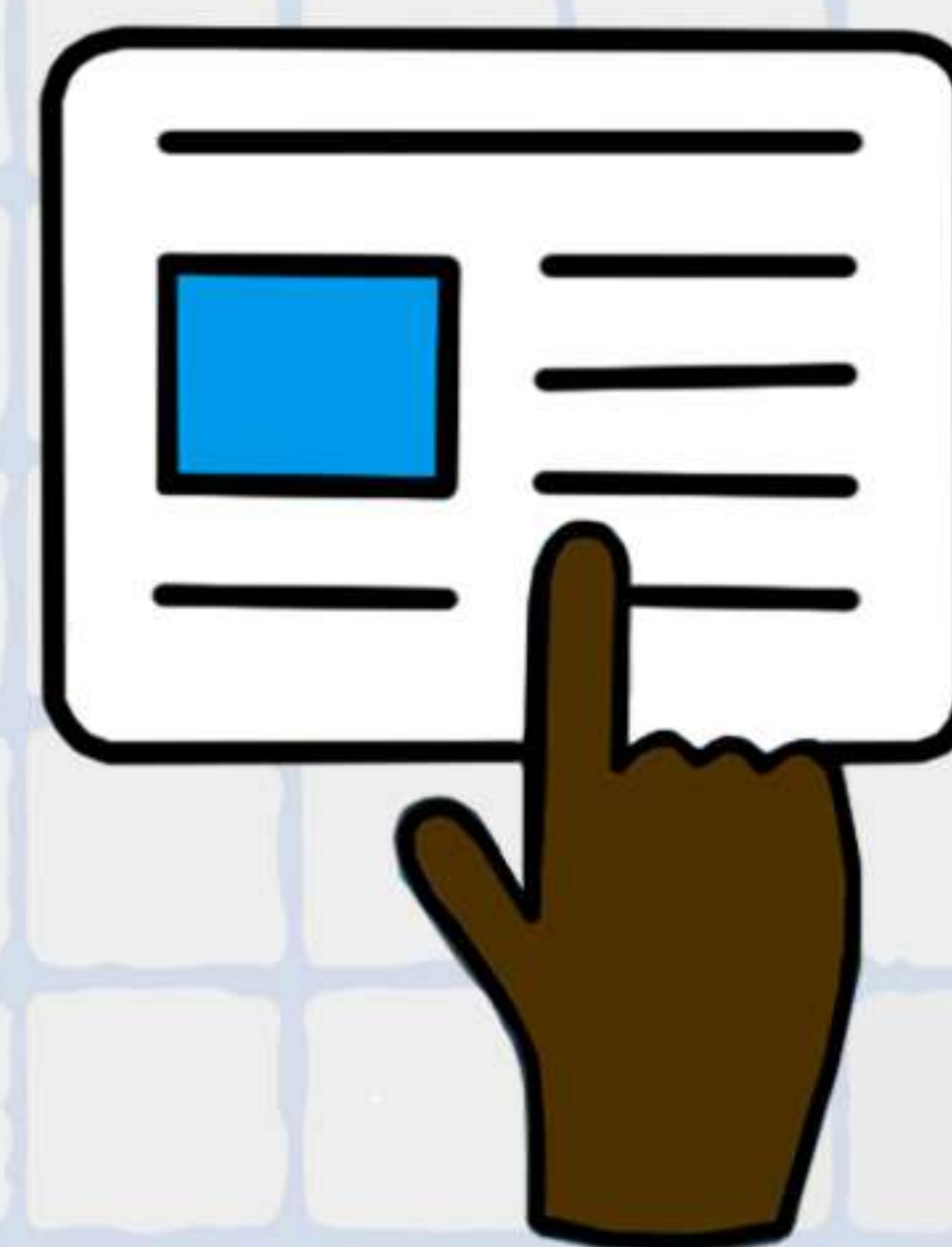


Merci





Contexte



Dans le cadre de l'EPU, l'Etat de Côte d'Ivoire a soumis son premier rapport en décembre 2009. Depuis cette date, il soumet régulièrement son rapport pour présenter la situation générale des enfants et des adultes en matière de droits humains afin qu'elle soit examinée par d'autres pays. A ce jour, la Côte d'Ivoire a soumis trois (03) rapports qui ont donné suite à des avancées notables sur la situation des droits de l'homme et en particulier ceux des enfants dans le pays.

En 2024, la Côte d'Ivoire est attendue pour la présentation de son rapport périodique. Nous les enfants de Côte d'Ivoire avons été plusieurs fois consultés dans le cadre des rapports EPU antérieurs produits par la société civile. Nous rédigeons pour la première fois notre rapport complémentaire EPU. A travers ce document, nous voulons démontrer notre capacité à faire une analyse sur la mise en œuvre de nos droits et faire un plaidoyer pour l'amélioration de nos conditions de vie.

Objectif

Ce rapport vise à donner notre opinion sur des questions bien précises dans le but de faire des droits des enfants une réalité dans notre pays.





Methodologie d'élaboration du rapport

Pour l'élaboration de ce rapport, nous avons bénéficié de l'appui technique et financier de l'Association des Jeunes Travailleurs de Côte d'Ivoire et de Save the Children. Cet accompagnement s'inscrit dans le cadre du programme mondial de renforcement de la société civile initié par Save the Children Suède (SCS) et financé par la coopération Suédoise (2022-2024).

Nous avons été renforcé au démarrage de l'initiative sur le processus de rapportage EPU par le Forum des ONG afin de nous assurer une meilleure compréhension du travail de rédaction dans lequel nous nous engageons.

Puis, dans le but de mener à bien ce processus, un pool de six enfants rédacteurs membres de la plateforme et de deux encadreurs de l'AEJT-CI, a été mis en place. Ce pool a élaboré un outil de collecte de données adapté aux enfants et a facilité les consultations avec leurs pairs dans les différentes localités. Ces consultations se sont tenues du 11 au 13 juillet 2024 dans plusieurs localités de la Côte d'Ivoire à savoir Attécoubé, Treichville, Aboisso, San Pedro, Yamoussoukro et Korhogo.

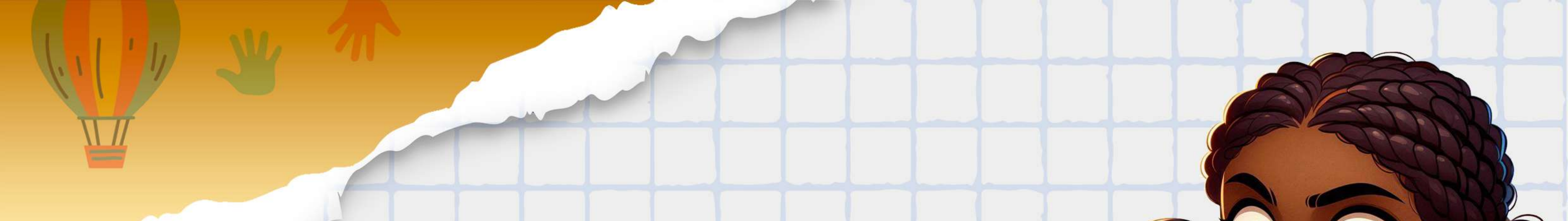
96 enfants dont 61 filles soit 63.55 % et 35 garçons soit 36.45% ont pris part aux consultations. Pour une participation inclusive, les enfants porteurs de handicaps, les enfants travailleurs, les enfants non scolarisés et déscolarisés ont été impliqués lors de ces consultations.

Trois séances de rédactions ont été faites dans le but d'élaborer le rapport dans son entièreté. Ce rapport a été présenté le lundi 22 juillet 2024 à Grand Bassam avec la participation des organisations de la société civile, de Save the Children et les organisations d'enfants ayant pris part aux différentes consultations

Nous aurions aimé que les enfants de toutes les localités de Côte d'Ivoire puissent prendre part à ces consultations. Mais les moyens financiers disponibles n'ont pas été suffisant pour le faire.

Nous vous présentons dans ce document les conclusions de notre travail.





Observations générales

Lors de ces consultations, nous avons observé que certains enfants n'ont pas la notion des droits de l'enfant et aussi n'ont pas de connaissance des réalisations de l'état vis-à-vis de leurs droits.



Dans l'ensemble, nous constatons que l'État mène des actions à plusieurs niveaux dans le but de faire des droits de l'enfant une réalité. Malgré ces efforts, nous constatons qu'il y a encore des insuffisances qui doivent être prises en compte par l'Etat.

Dans la suite de notre rapport, nous vous présenterons ce que nous savons des actions de l'Etat, ensuite ce qui empêche la pleine réalisation de nos droits. Par la suite, nous parlerons des enfants les plus touchés et présenterons nos propositions de recommandations pour une meilleure prise en compte de nos droits.

THEMATIQUE 1 : lutte contre le travail et l'exploitation des enfants

Ce que nous savons des actions de l'état :

- L'Etat a mené des actions de sensibilisation pour lutter contre le travail et l'exploitation des enfants;
- L'Etat a pris des décrets pour interdire le travail et l'exploitation des enfants;
- L'Etat sensibilise à travers les médias sur l'interdiction du travail et l'exploitation des enfants
- L'Etat collabore avec des structures qui œuvrent pour le respect des droits de l'enfant;
- L'Etat a mis en place la Direction de Lutte contre le Travail des Enfants (DLTE);
- L'Etat a permis la scolarisation gratuite des enfants de moins de 12 ans;
- L'Etat a mis en place l'Institut de Formation et d'Education Féminine (IFEFF) avec plus de 7 000 auditrices en 2022;
- L'Etat a mis en place un système d'observation et de suivi du travail des enfants en Côte d'Ivoire (SOSTECI¹).

Ce qui nous empêche de lutter efficacement contre le travail et l'exploitation des enfants :

- La pauvreté des parents;
- L'insuffisance de moyens de suivi de l'Etat dans les zones rurales;
- La méconnaissance des lois en rapport avec le travail et l'exploitation des enfants dans les communautés;
- Le manque de communication entre parents et enfants;
- La méconnaissance des lois en rapport avec le travail et l'exploitation des enfants chez certains parents;
- Le désengagement des parents à scolariser leurs enfants;
- Le nombre d'enfants déscolarisés et non scolarisés.

Nos amis les plus touchés :

- Les enfants en situation de rue;
- Les enfants en situation de mobilité non protégée;
- Les enfants orphelins;
- Les enfants dans les zones rurales;
- Les enfants issus de familles pauvres;
- Les enfants déscolarisés et non scolarisés.

Nous aimerions que l'Etat :

- Fasse participer les enfants à des activités d'informations et de sensibilisation sur le travail et l'exploitation des enfants;
- Mette plus d'accent sur l'application des lois et mécanismes de lutte contre le travail et l'exploitation des enfants;
- Organise les campagnes de sensibilisation sur l'exploitation des enfants dans les zones rurales et urbaines;
- Améliore l'accès à l'éducation en particulier dans les zones rurales en construisant de nouvelles écoles;
- Intègre la lutte contre le travail et l'exploitation des enfants dans la formation des enseignants.



- Sensibilise les communautés sur les pires formes de travail des enfants et leurs conséquences;
- Punisse les auteurs et les complices de l'exploitation et du travail des enfants;
- Soutienne les OSC² intervenant dans la lutte contre le travail des enfants en leur fournissant un appui financier et matériel;
- Renforce les actions pour le maintien des enfants à l'école;
- Aide les familles d'agriculteurs à développer des sources de revenus alternatifs;
- Mette en place des projets de dons en vivres et non vivres, des financements afin que les familles à revenu faible puissent suivre et protéger leurs enfants contre le travail et l'exploitation.



THEMATIQUE 2 : Accès à l'éducation gratuite – Éducation inclusive et de qualité

Ce que nous savons des actions de l'état :

- La mise en place du programme Ecole Gratuite;
- Les campagnes de sensibilisation à l'endroit des élèves et des parents contre les congés anticipés;
- La création de la plateforme en ligne « **mon école à la maison**³ »;
- Les sensibilisations à travers les émissions télévisées;
- La distribution des kits scolaires;
- La création des centres spécialisés et de réadaptation pour enfants en situation de handicap;
- La création des établissements inclusifs;
- La création du Programme "Ecole de la deuxième chance";
- La construction d'établissements scolaires;
- La suppression des frais de scolarité dans les établissements publics;
- La formation des professeurs, des éducateurs spécialisés pour aider les enfants en situation de handicap.

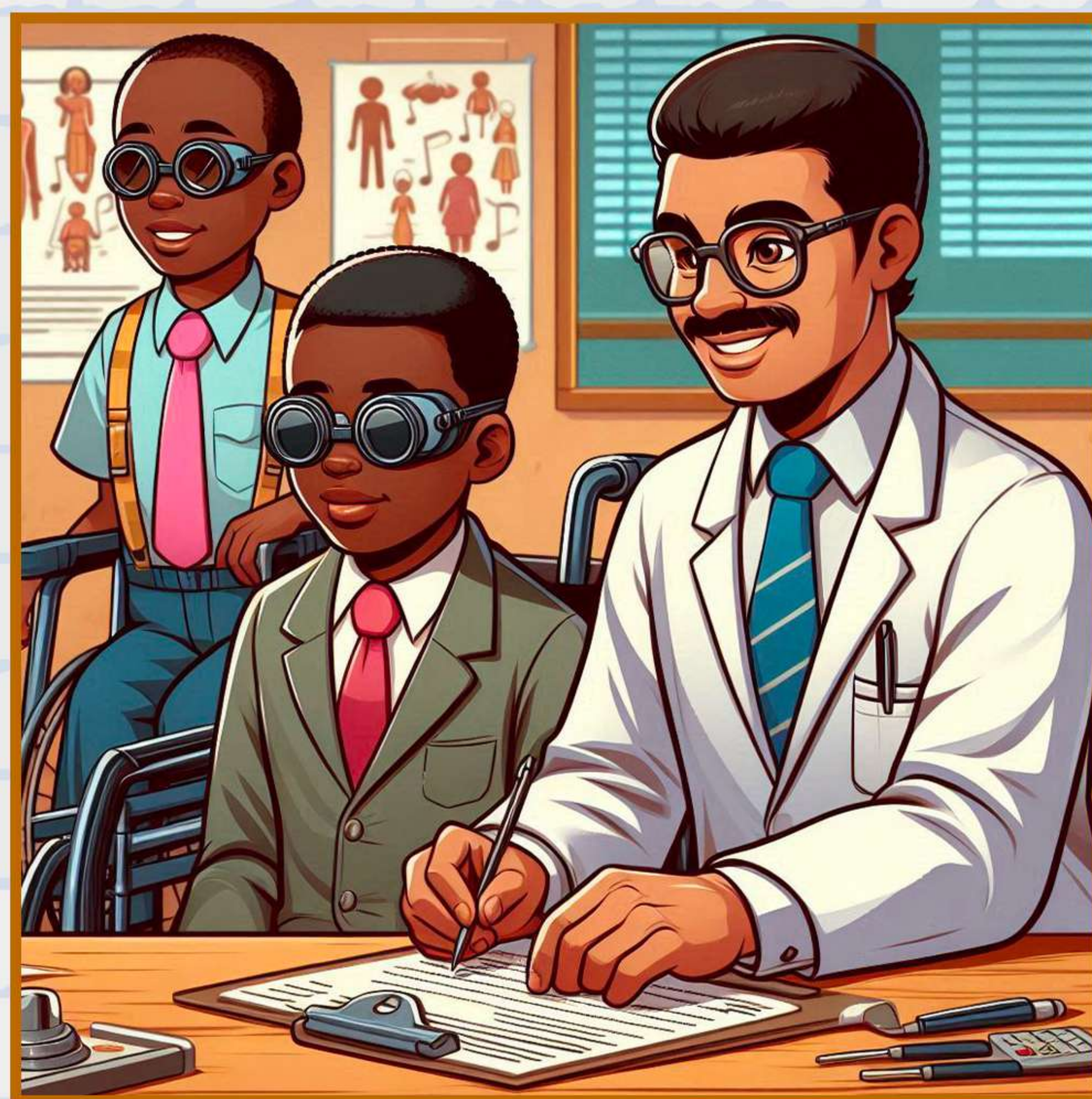


Ce qui nous empêche de lutter efficacement pour l'accès à l'éducation pour tous les enfants y compris les enfants en situation de handicap :

- La discrimination entre les élèves au sein des établissements;
- Le manque de rampes dans certains établissements scolaires pour les personnes en situation de handicap;
- L'insuffisance des professeurs dans certains établissements (collèges et lycées);
- La cherté des centres spécialisés ce qui ne favorise pas l'éducation d'un grand nombre d'enfants porteurs d'handicap;
- Le manque d'équipements et infrastructures scolaires;
- Le surpeuplement d'élèves dans les salles de classe;
- Les écoles sont éloignées dans certaines zones rurales;
- Le manque de cantines scolaires et d'internats dans les établissements;
- La discrimination de certains parents;
- La pauvreté de certains parents;
- L'école n'est pas totalement gratuite.

Nos amis les plus touchés :

- Les enfants en situation d'handicap;
- Les enfants orphelins;
- Les filles et les adolescentes;
- Les enfants vivant en milieu rural;
- Les enfants issues des familles à revenu faible.



Nous aimerions que l'Etat :

- Construisse des collèges dans les zones rurales;
- Fasse une meilleure répartition dans la construction des établissements scolaires;
- Mette en place des rampes dans les établissements scolaires pour les enfants porteur d'handicap;

- Mette en pratique la loi qui interdit toutes relations entre corps enseignant et élèves;
- Réalise des inspections spontanées sur le cadre de vie scolaire des élèves;
- Fasse respecter les limites du nombre d'élèves dans les classes;
- Forme tous les enseignants à accueillir les enfants en situation de handicap;
- Distribue des kits scolaires en début d'année (lors de l'inscription);
- Crée plus de centres d'éducation spécialisée pour les enfants en situation de handicap dans chaque département;
- Construisse des internats dans les établissements publics;
- Construisse plus de cantines scolaires dans les établissements publics.

THEMATIQUE 3 : Lutte contre l'abandon scolaire

Ce que nous savons des actions de l'état :

- L'Etat mène des campagnes de sensibilisation à l'endroit des élèves et des parents contre l'abandon scolaire;
- La création de l'École de la deuxième chance;
- L'augmentation des établissements IFEF;
- L'Etat organise les journées d'excellence et profite de ces journées pour récompenser les meilleurs élèves pour que tout le monde puisse connaître l'importance de l'école.



Ce qui nous empêche de lutter contre l'abandon scolaire :

- L'insuffisance de suivi de l'Etat;
- L'inefficacité des campagnes de sensibilisation;
- La cybercriminalité;
- La prise des substances (alcool, drogues, stupéfiants) par les élèves au sein des établissements;

- Les moqueries et les violences entre les élèves surtout à l'endroit des plus vulnérables (des enfants en situation de handicap, enfants démunis, etc.);
- Les mauvaises fréquentations;
- L'insuffisance d'encadrement et de soutien des parents;
- Les mariages précoces et les grossesses en milieu scolaire;
- Insuffisance d'infrastructures hygiéniques pour les filles;
- Les harcèlements sexuels en milieu scolaire;
- L'orpaillage clandestin et les métiers à risque pratiqués par les adolescents;
- L'éloignement des établissements scolaires par rapport aux zones d'habitation des enfants scolarisés.



Nos amis les plus touchés :

- Les filles scolarisées;
- Les enfants dans les zones rurales;
- Les enfants issus des familles à revenu faible;
- Les enfants en situation d'handicaps.



Nous aimerions que l'Etat :

- Encourage l'ensemble des élèves à travers les récompenses, les activités extrascolaires (compétitions sportives et culturelles) et les journées d'excellence;
- Sensibilise et forme les enfants sur les dangers de l'abandon scolaire;
- Crée des clubs d'écoute ou des espaces sûrs dans les établissements scolaires;
- Crée des espaces multimédias dans tous les établissements (primaires et secondaires) et les quartiers pour les enfants;
- Renforce le système de signalement et de gestion des harcèlements en milieu scolaire;
- Vulgarise les lois sur le harcèlement en milieu scolaire;
- Etablisce un dialogue régulier entre les enseignants et les élèves.

THEMATIQUE 4 : Lutte contre les Mutilations Génitales Femines (MGF), les mariages d'enfants et les grossesses en cours de scolarité

Ce que nous savons des actions de l'Etat pour lutter contre les MGF, les mariages d'enfant et les grossesses en cours de scolarité :

- Les décrets et arrêtés qui interdisent l'excision et le mariage des enfants;
- Les sensibilisations de la population à travers les médias sur les dangers liés aux MGF, les mariages d'enfants et les grossesses en cours de scolarité;
- La mise en place de mécanismes de lutte contre les MGF, les mariages d'enfants et les grossesses en cours de scolarité.

Ce qui nous empêche de lutter contre les MGF, les mariages d'enfants et les grossesses en cours de scolarité :

- L'influence des cultures et de la religion;
- La méconnaissance des pratiquants sur les dangers liés à la pratique de MGF;
- L'implication de certains parents qui sont nos protecteurs dans ces pratiques;
- Le refus d'écouter les enfants, c'est-à-dire de prendre en compte leurs avis sur le mariage;
- La pauvreté des parents.

Nos amis les plus touchés :

- Les jeunes filles / adolescentes
- Les enfants issus des familles vulnérables

Nous aimerions que L'Etat :

- Etablisse des sanctions contre les personnes qui s'adonnent à ses pratiques;
- Renforce la communication au niveau des populations sur les conséquences de ces pratiques et l'existence des dispositions de protection;
- Mette à la disposition des ONG et Associations les moyens nécessaires pour mener des investigations et des actions de sensibilisation auprès des populations sur cette thématique;



- 
- Renforce les mécanismes de signalement et de gestion des cas surtout dans les zones rurales;
 - Crée davantage des centres d'écoute et sensibilise les jeunes filles par leurs paires sur la santé sexuelle et reproductive;
 - Sensibilise les exciseuses, les responsables religieux et traditionnels sur les risques des MGF;
 - Apporte du soutien aux filles victimes pour leur réinsertion sociale et scolaire ou professionnelle.

THEMATIQUE 5 : Déclaration des naissances – situation des mineurs apatrides

Ce que nous savons des actions de l'état :

- Faciliter les audiences foraines pour les jugements supplétifs ;
- La gratuité de la déclaration de l'enfant;
- Mise en place des services pour l'établissement d'actes de naissances dans certains centres de santé;
- Sensibilisation de la population sur les avantages de la déclaration des naissances;
- Le rapprochement de l'état civil des centres de maternité.

Ce qui nous empêche de lutter contre la non déclaration des naissances et l'apatridie :

- L'ignorance et la négligence des parents;
- L'inaccessibilité à certains centres d'état civil;
- La discrimination;
- Le temps de déclaration de naissance est trop court (3 MOIS);
- Insuffisance de service de proximité;
- L'analphabétisme de certains parents.



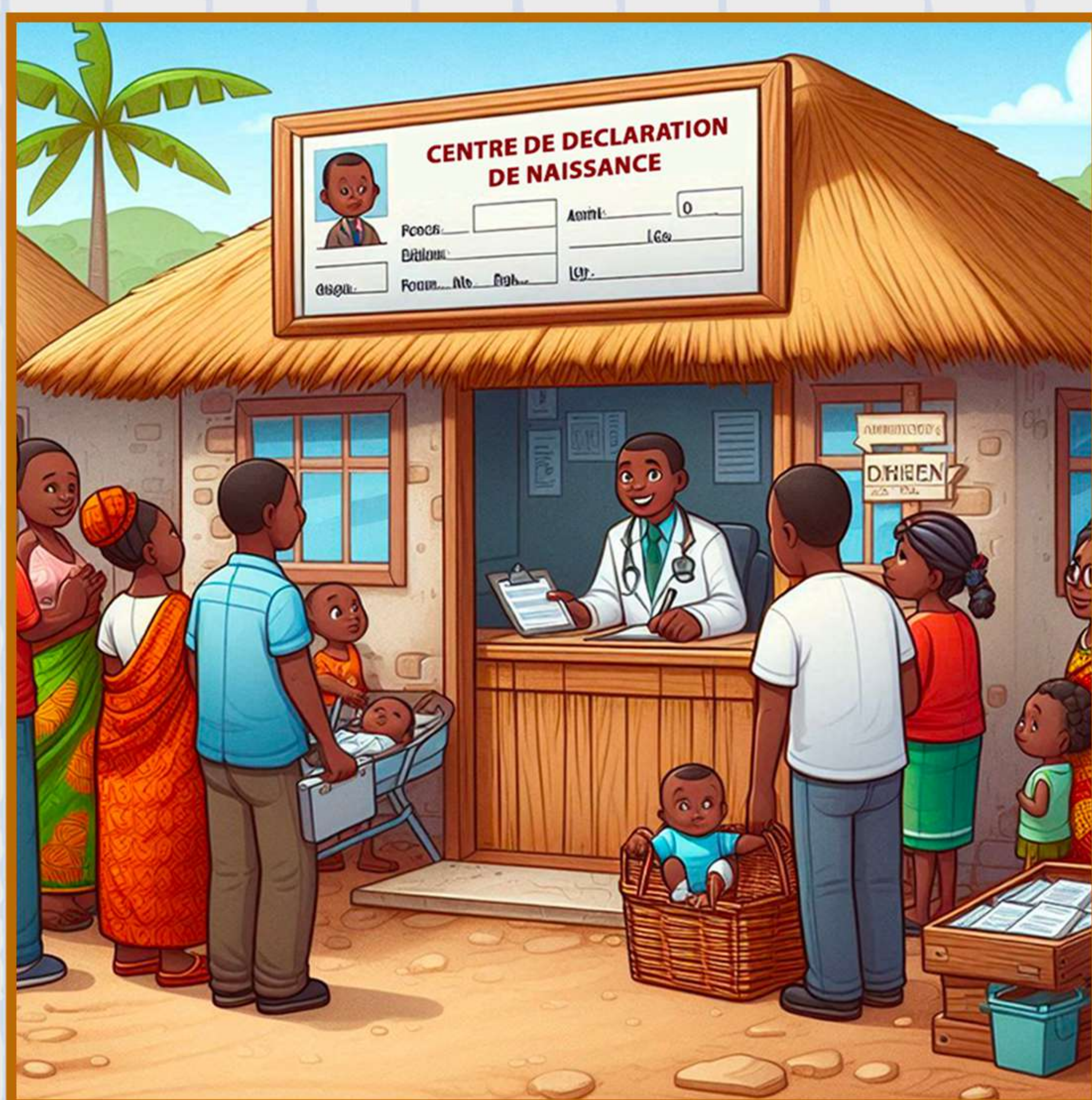
Nos amis les plus touchés :

- Les enfants abandonnés;
- Les enfants vivant en milieu rural;
- Les enfants de famille à revenu faible;
- Les enfants nés à la suite d'un viol;
- Enfant non reconnu par le géniteur;
- Enfants de parents analphabètes.



Nous aimerions que L'Etat :

- Accentue les campagnes de sensibilisation sur la déclaration des naissances;
- Mette en place des services de liaison avec les antennes consulaires;
- Augmente la fréquence des audience foraines;
- Sensibilise sur l'importance de la déclaration des naissances;
- Améliore le matériel pour l'enregistrement des naissances dans les zones rurales;
- Rapproche l'Etat civil des populations;
- Rallonge le délai de déclaration quittant de 3 mois à 9 mois.



THEMATIQUE 6 : Environnement, changement climatique et Droits des Enfants

Ce que nous savons des actions de l'état :

- L'organisation des journées de planting d'arbres;
- La sensibilisation sur l'importance de l'environnement sain;
- L'organisation de la COP 15;
- La lutte contre la déforestation à travers des journées portes ouvertes;
- Les campagnes de sensibilisation sur le reboisement;
- La lutte contre la pollution de l'eau, de l'air et la dégradation de la couche d'ozone à travers des caravanes et des émissions télévisées;
- La prise en compte des droits de l'enfant dans le nouveau code de l'environnement;
- La mise en place des comités de veille pour la lutte contre la dégradation de l'environnement et du changement climatique.



Ce qui nous empêche de lutter :

- Le manque d'information au niveau des populations surtout dans les zones rurales;
- L'exploitation excessive du bois par les populations et les entreprises d'exploitation forestière;
- La pollution de l'environnement (air, eau) par les usines et par le dépôt des ordures ménagères;
- Les feux de brousse;
- Le non-respect de la loi qui protège l'environnement;
- La pollution de l'air par les fumées des automobiles vieillissantes;
- L'agriculture intensive et la pêche abusive;
- L'utilisation de forte dose d'engrais ou produits pesticides qui appauvrissent le sol.

Nos amis les plus touchés :

- Les enfants vivant dans les zones industrielles et rurales;
- Les enfants vivant dans les zones à risque.

Nous aimerions que L'Etat :

- Encourage les activités de reboisements;
- Privilégie l'utilisation des voitures électriques;
- Promeuve la consommation des énergies renouvelables;
- Prenne des mesures pour minimiser ou remédier aux dommages causés aux enfants
- par les déguerpissements;
- Prenne des dispositions pour éviter les risques d'inondations et les catastrophes
- environnementales;
- Sensibilise la population sur la salubrité;
- Réduise la production des déchets et favorise le recyclage des objets;
- Sensibilise les agriculteurs pour privilégier les cultures bio et réduire l'usage des
- engrais chimiques.



Conclusion

Ce rapport a permis à plusieurs enfants des localités de la Côte d'Ivoire de pouvoir s'exprimer librement sur les questions qui les concernent. Il montre l'intérêt que nous portons à la participation, aux prises de décisions et au suivi des recommandations qui nous concernent au niveau national.

Ce rapport prouve notre capacité à proposer des solutions claires et pratiques pour l'amélioration de nos conditions de vie et d'épanouissement.

Nous appelons l'État de Côte d'Ivoire, les partenaires au développement et les pays amis à utiliser nos recommandations pour renforcer la protection de nos droits et améliorer notre situation dans le pays.



Annexe :

Page 4: ¹ Créé par le décret n°2020-126 du 29 janvier 2020, le SOSTECI est le mécanisme national de veille, d'alerte précoce, d'intervention et de décision dans le cadre de la lutte contre le travail des enfants. Il permet d'avoir une vue globale et analytique du phénomène, de disposer d'une base de connaissances sur le travail des enfants et d'avoir une meilleure connaissance des caractéristiques et des causes profondes du travail des enfants.

Page 6: ² OSC signifie Organisation de la Société Civile.

³ « **Mon école à la maison** » est une plateforme de ressources pédagogiques destinées aux élèves du préscolaire, du primaire, du collège et du lycée pour leur auto-formation.



Pool d'enfants
rédacteurs

Degni Marc Eliel
Kouadio Bini Eunice
Ouragan Kanon
Kouéli Lou Marie Divine
Djédji Anne Marjolaine
Kouamé Yann
Djédjé Aurélia

Appui technique

• AEJT-CI

Yves Roland HOUETO
Fatym CISSE
Frédéric ELLO
Karna SORO

• Save the Children

Yryassou COULIBALY
Ange KOFFI
Nadège NGUESSAN
Boris KOUAKOU
Gautier AKOURE
Louise MONGUIRO
Teresa AMORIM
Emanuela ABE

Appui financier

« Ce document a été financé par le Gouvernement Suédois. La responsabilité du contenu incombe entièrement au créateur. Le Gouvernement Suédois ne partage pas nécessairement les opinions exprimées et les interprétations ».